CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Paraissant tous les jours, pour le feuilleton, pendant le jour, pour l'année 1 et demie pour le feuilleton, pour la semaine et publiée tous les soirs, payables d'avance pour vingt l'année, bureau de vente, prélèvé payé à domicile : Nouvelle-Orléans. Annonces abonnement au prix ordinaire. Les comptes arriérés ne seront pas accordés. Les abonnés qui voudront changer leur adresse devront en donner avis par écrit, sans manquer, sous peine de leur abonnement, au bureau de la poste. Les lettres et paquets non affranchis ne seront pas reçus. Les annonces judiciaires, et les actes de l'administration, seront insérés à raison de 1 fr. 50 la ligne, et 1 fr. 50 pour chaque insertion. Tout changement de domicile doit être signalé à l'administration, sous peine de 1 fr. 50 par ligne. Les annonces judiciaires, et les actes de l'administration, seront insérés à raison de 1 fr. 50 la ligne, et 1 fr. 50 pour chaque insertion